

MÉMOIRE

PROJET DU PARC ÉOLIEN DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN

**PRÉSENTÉ PAR LE CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX
ET LA MRC DE CHARLEVOIX**



**À LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**



BAIE-SAINT-PAUL, LE 4 AVRIL 2012

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1 PARC ÉOLIEN DE LA RIVIÈRE-DU-MOULIN	5
1.1 <i>Description sommaire du projet</i>	5
1.2 <i>Contexte d'appel d'offres</i>	5
2 LE CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE LA MRC DE CHARLEVOIX.....	5
2.1 <i>Rôle du CLD</i>	6
2.2 <i>Présentation de la MRC de Charlevoix</i>	7
2.2.1 <i>Milieu physique</i>	7
2.2.2 <i>Structure de l'activité économique dans le territoire de la MRC de Charlevoix</i>	19
3 L'INTÉRÊT DU CLD DE CHARLEVOIX POUR LE PROJET DU PARC ÉOLIEN	21
4 COMMENTAIRES.....	22
ANNEXE A LISTE DES ADMINISTRATEURS	24
ANNEXE B PALÉE.....	25
ANNEXE C RÉOLUTION CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX	26
ANNEXE D RÉOLUTION MRC DE CHARLEVOIX.....	28
RÉFÉRENCES.....	29

INTRODUCTION

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences publiques sur le projet d'aménagement du parc éolien de la Rivière-du-Moulin, tenues par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la demande du ministère du Développement durable.

Le mandat est de mesurer les répercussions de l'éventuel parc éolien sur les milieux physiques, biologiques et humains des municipalités et MRC touchés par ce projet.

Dans ce document, nous exposerons la position de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix et du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix relativement au projet éolien qui pourrait s'implanter sur le territoire des MRC de Charlevoix et du Fjord du Saguenay.

1 Parc éolien de la Rivière-du-Moulin

1.1 Description sommaire du projet

Le projet éolien de la Rivière-du-Moulin consiste en l'implantation de 175 éoliennes dont 143 seront situées sur le territoire de la MRC de Charlevoix. Il s'agit d'un parc éolien de 350 MW, soit 2 MW par éolienne.

Pour sa réalisation, le projet nécessitera du déboisement, la réfection et la construction de chemins d'accès, l'implantation d'un réseau de raccordement électrique (réseau collecteur), la mise en place d'un poste élévateur ainsi que le raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Le projet se réalisera plus précisément sur le territoire des MRC de Charlevoix et du Fjord du Saguenay.

1.2 Contexte d'appel d'offres

Le projet d'aménagement d'une partie d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de Charlevoix par l'entreprise EDF Énergies Nouvelles s'inscrit dans la volonté du gouvernement de développer l'industrie éolienne québécoise, une industrie qui est aujourd'hui en plein essor.

En 2005, Hydro-Québec lançait un deuxième appel d'offres de 2 000 MW d'énergie éolienne et, en 2008, Hydro-Québec annonçait que le projet éolien de Rivière-du-Moulin faisait partie des 15 projets retenus. Il faut noter que le projet Rivière-du-Moulin serait l'un des plus importants au Québec.

2 Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix est un organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à favoriser le développement économique, social et culturel du territoire de la MRC de Charlevoix. Dirigé par un conseil d'administration de 14 personnes (ANNEXE A Liste des administrateurs), toutes plus représentatives les unes que les autres et issues des milieux municipaux, des affaires, de l'agriculture, de la culture, du milieu communautaire, du tourisme et de l'économie sociale, le CLD de la MRC de Charlevoix travaille quotidiennement à supporter les entrepreneurs individuels et collectifs dans leur projet d'entreprise. Il importe de préciser ce mandat qui lui est confié par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix, laquelle administre les sommes qui lui sont transmises par l'État à ce niveau et possède tous les pouvoirs qui lui sont donnés dans le cadre de la Loi 34 concernant le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

2.1 Rôle du CLD

Parmi les différents rôles du CLD, il y a celui de voir à l'élaboration, sur une base quinquennale, d'un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (ANNEXE 2 PALÉE) qui balise les grandes priorités du milieu. Nous retrouvons également les mandats suivants :

- Offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, le cas échéant, en partenariat avec d'autres intervenants, notamment du secteur privé;
- Élaborer, en tenant compte des orientations et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale;
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès du Centre local d'emploi du territoire.

Axé sur le développement de l'économie et de l'emploi, tout en se préoccupant des aspects sociaux, touristiques, ruraux, commerciaux, industriels et culturels du territoire, le CLD de la MRC de Charlevoix contribue au développement du milieu sous toutes ses formes.

Il vise à favoriser le développement économique durable sur le territoire en travaillant sur les enjeux suivants :

- Valoriser et renforcer le rôle de guichet unique du CLD de la MRC de Charlevoix sans dédoubler les services existants;
- Développer la croissance et la vitalité des communautés;
- Développer la culture entrepreneuriale et favoriser la relève par la mise en place de conditions proactives en matière de financement, d'accompagnement et de transfert d'entreprise;
- Développer et mettre en valeur le créneau du savoir et de l'innovation, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies en accord avec le développement durable;
- Renforcer le créneau agroalimentaire et agricole de la MRC de Charlevoix;
- Dynamiser et diversifier le secteur touristique et culturel;
- Doter Charlevoix d'événements touristiques structurants pour renforcer son attractivité.

2.2 Présentation de la MRC de Charlevoix

2.2.1 Milieu physique

Localisation géographique

La MRC de Charlevoix est située en bordure nord du Fleuve Saint-Laurent dans la région administrative de la Capitale-Nationale (Région 03). Une distance approximative de 100 kilomètres sépare la MRC de Charlevoix de l'agglomération de la ville de Québec par la Route 138. Cette route traverse le territoire de la MRC selon un axe approximatif est-ouest et donne accès à la région de la Côte-Nord. Des axes nord-sud, les routes 175, 169 et 381 permettent de relier la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tandis qu'un second axe est-ouest, la Route 362 ou « La Route du Fleuve » permet de relier la ville de Baie-Saint-Paul à la ville de La Malbaie (MRC de Charlevoix-Est) en bénéficiant d'accès visuels et physiques vers le Fleuve Saint-Laurent.

Les MRC ou communautés dont le territoire est contigu à celui de la MRC de Charlevoix sont : à l'ouest, la MRC de La Côte-de-Beaupré et la communauté métropolitaine de Québec, et à l'est, la MRC de Charlevoix-Est. Au nord, ce sont la MRC du Fjord-du-Saguenay et la MRC du Lac-Saint-Jean-Est tandis que la limite sud du territoire de la MRC de Charlevoix s'étend jusqu'à une ligne mitoyenne localisée au centre du Fleuve Saint-Laurent. Cette ligne est limitrophe au territoire des MRC de Montmagny, de L'Islet et de Kamouraska (Illustration 1.1).

Un vaste territoire

Le territoire de la MRC de Charlevoix couvre plus de 3 700 km², dont environ 67 % (ou près de 2 500 km²) fait partie du territoire non-organisé (TNO) de Lac-Pikauba, lequel est principalement constitué de terres qui font partie du domaine de l'État. Pour ce qui est du territoire municipalisé, en ordre décroissant de superficie viennent les municipalités de Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion et l'Isle-aux-Coudres (Illustration 1.2).

Des territoires avec des statuts particuliers

On retrouve sur les terres du domaine de l'État de la MRC de Charlevoix une partie de la Réserve faunique des Laurentides, le Parc national des Grands-Jardins, une partie du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) des Martres et la Pourvoirie du lac Moreau (Illustration 1.3).

Un territoire aux caractéristiques remarquables

Une grande partie du territoire de la MRC de Charlevoix fait partie d'une réserve mondiale de la biosphère. En fait, toutes les agglomérations de la MRC y sont incluses et une grande portion du TNO. Sous l'égide de l'UNESCO, la Corporation de la Réserve mondiale de la Biosphère de Charlevoix vise à concilier les impératifs de protection de l'environnement aux besoins de développement économique et humain des collectivités dans une perspective de développement durable. Une réserve mondiale de la biosphère doit servir de modèle en matière d'aménagement du territoire et de lieu d'expérimentation du développement durable.

« Le concept de réserve de biosphère a été mis au point en 1974 par un groupe de travail du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. Le Réseau de réserves de biosphère a été lancé en 1976 et comprenait, en [octobre 2011, 580 sites répartis dans 114 pays]¹. Ce réseau est une composante-clé pour atteindre l'objectif du MAB : un équilibre durable entre les nécessités parfois conflictuelles de conserver la diversité biologique, de promouvoir le développement économique et de sauvegarder les valeurs culturelles qui y sont associées. Les réserves de biosphère sont des sites où cet objectif est testé, affiné, appliqué et vulgarisé.

Les réserves de biosphère sont « des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB) ». Les réserves sont proposées par les gouvernements nationaux, chacune d'entre elles devant répondre à un minimum de critères et remplir un minimum de conditions avant d'être admise dans le Réseau. Les réserves de biosphère sont destinées à remplir trois fonctions complémentaires: une fonction de conservation, pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages; une fonction de développement, pour encourager un développement économique et humain durable; et une fonction de support logistique, pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, national et global, visant à la conservation et au développement durable. »

¹ Source : Site WEB du Programme sur les Réserves de la Biosphère de l'UNESCO
<http://www.unesco.org/mab/docs/stry1F.htm>

Les municipalités locales

La MRC de Charlevoix est composée de six (6) municipalités et d'un territoire non-organisé : le TNO Lac-Pikauba. Les municipalités du territoire de la MRC sont : Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, l'Isle-aux-Coudres, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion et Saint-Urbain. La population et la superficie des municipalités sont représentées au tableau 1.1.

Tableau 1.1 : Population et superficie par municipalité de la MRC de Charlevoix

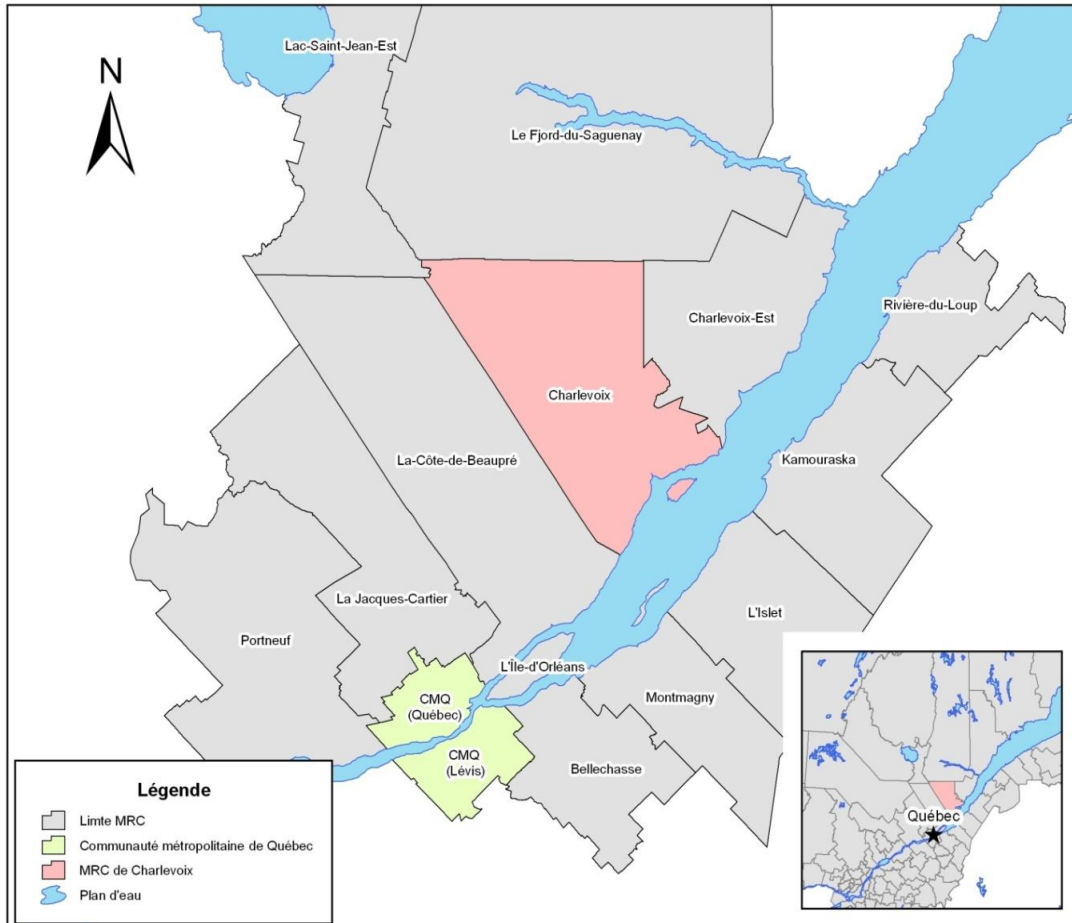
Municipalité	Population ¹	Superficie (km²) ²
Baie-Saint-Paul	7 332	547,87
Les Éboulements	1 364	156,90
L'Isle-aux-Coudres	1 279	29,59
Petite-Rivière-Saint-François	744	133,07
Saint-Hilarion	1 181	100,65
Saint-Urbain	1 474	327,68
TNO de Lac-Pikauba	0	2 419,72
MRC de Charlevoix	13 374	3 715,48

Sources : 1 - Statistique Canada Recensement, 2011; 2- Institut de la statistique du Québec, 2007
Réalisation : MRC de Charlevoix, 2012

Illustration 1.1



Localisation de la MRC de Charlevoix

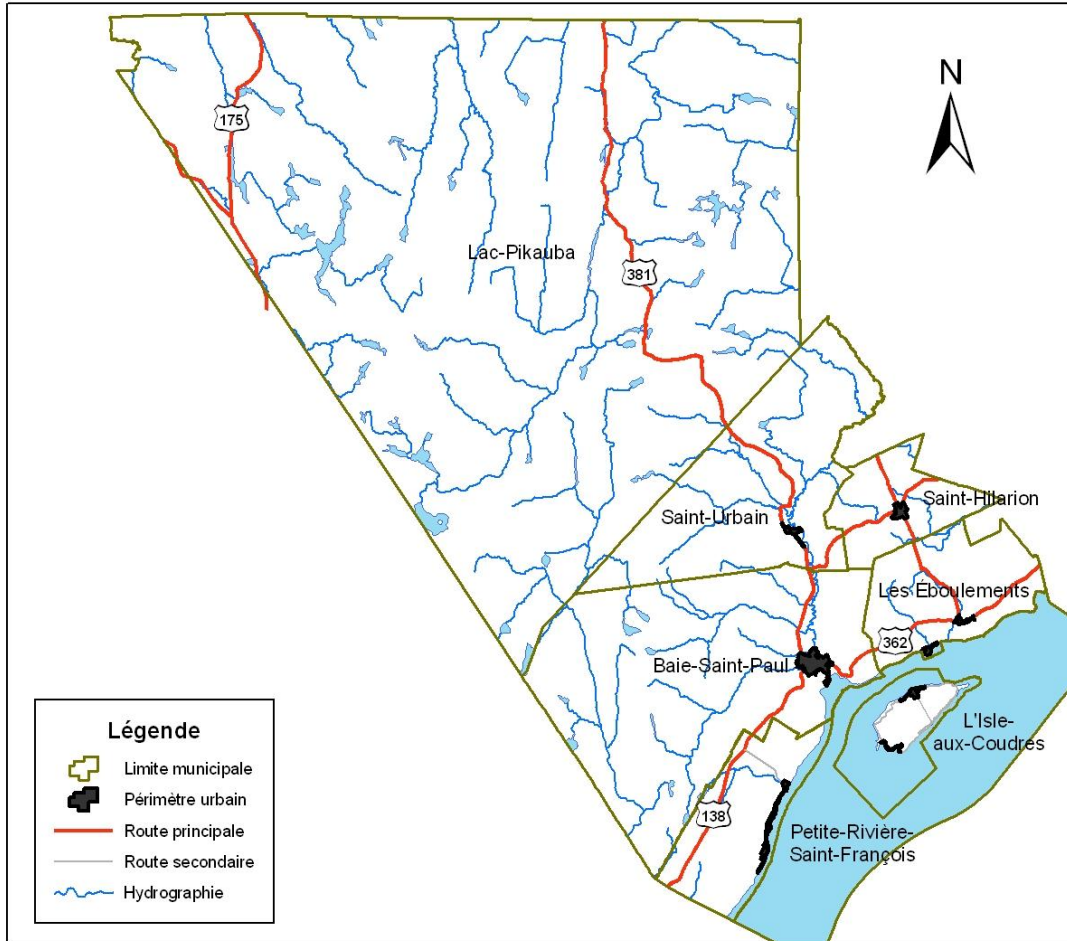


Source: Gouvernement du Québec
Réalisation: MRC de Charlevoix, 2008

Illustration 1.2



Municipalités et territoire non-organisé de la MRC de Charlevoix



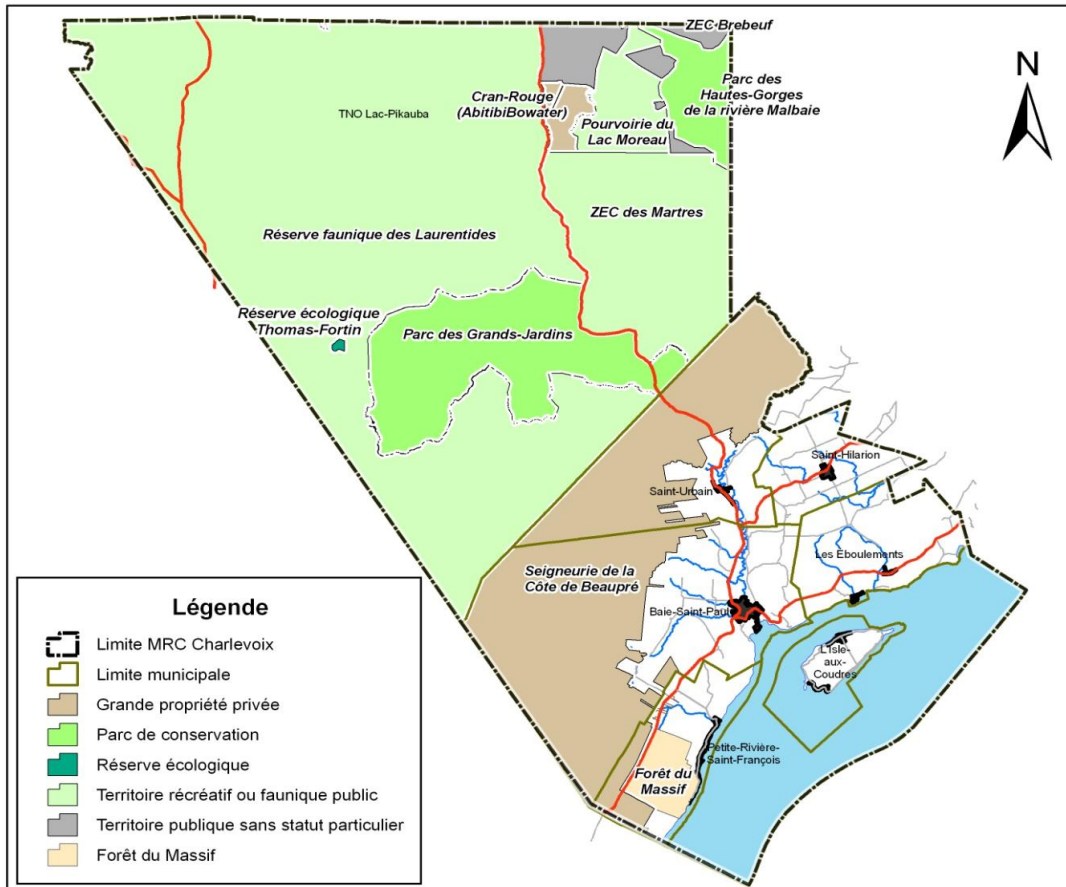
Source: Gouvernement du Québec

Réalisation: MRC de Charlevoix, 2008

Illustration 1.3



Territoires au statut particulier de la MRC de Charlevoix



Source: Gouvernement du Québec
Réalisation: MRC de Charlevoix, 2008

Cette brève introduction permet déjà d'identifier certaines caractéristiques de base de la MRC de Charlevoix. Aussi, certains principes pouvant guider les choix d'aménagement peuvent déjà être relevés : le développement durable, la protection de l'environnement naturel et culturel, l'occupation rationnelle du territoire et la recherche d'une cohabitation harmonieuse et équitable entre les différents utilisateurs de ce territoire.

La filière éolienne

Le développement de l'énergie éolienne au Québec est une voie intéressante à explorer puisqu'il s'agit d'une source d'énergie renouvelable qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre et qui s'inscrit en complémentarité avec la principale ressource énergétique du Québec : l'hydroélectricité.

Toutefois, le développement de la filière éolienne peut présenter, comme toute autre forme de production énergétique, certaines contraintes environnementales et sociales. Parmi celles-ci, mentionnons l'impact visuel sur les paysages, le niveau sonore, l'effet stroboscopique, les répercussions peu connues sur la faune, etc.

Le gouvernement du Québec, dans ses orientations gouvernementales, considère les municipalités régionales de comté (MRC) comme l'entité la mieux placée pour dégager une vision d'ensemble du territoire afin d'élaborer un cadre réglementaire qui permet un développement de cette source d'énergie dans le respect des particularités du milieu et en conformité avec les attentes et la sensibilité des populations concernées.

Résumé des orientations gouvernementales en matière d'aménagement - Pour un développement durable de l'énergie éolienne

1. Privilégier la mise en valeur et l'utilisation de toutes les ressources énergétiques et en maximiser les retombées économiques;
2. Favoriser la mise en valeur du potentiel éolien de son territoire d'une manière qui respecte les particularités du milieu et qui contribue à l'acceptabilité sociale de cette filière énergétique.

Les principes devant guider la démarche d'aménagement

- La reconnaissance de la possibilité d'exploiter le potentiel éolien là où il peut être mis en valeur économiquement, dans le respect de l'environnement et des divers usages du territoire et après avoir pris en considération les préoccupations de la population locale;
- La détermination, par la MRC, des lieux et des conditions propices à la mise en valeur du potentiel éolien sur son territoire d'une manière qui prend en considération les particularités du milieu et les aspirations de la population, et ce, en conformité avec les orientations gouvernementales;
- Un processus de planification transparent pour favoriser l'acceptabilité sociale de cette filière énergétique;
- Une planification pensée et réalisée à l'échelle de l'ensemble du territoire de la MRC et un cadre d'aménagement applicable à toutes les municipalités, ce qui facilitera une implantation harmonieuse et cohérente des projets sur tout le territoire;
- Un cadre d'aménagement du territoire dans lequel le choix des lieux retenus pour l'implantation d'éoliennes, avec ou sans condition, et de ceux où une telle implantation est interdite, repose sur des décisions raisonnées et des considérations objectives;
- La recherche d'une cohérence entre la réglementation des municipalités locales et celle adoptée à l'échelle de la MRC.

La démarche de la MRC de Charlevoix

Soucieuse de la grande sensibilité de son territoire, la MRC de Charlevoix a constitué, à la fin 2005, un comité de travail afin d'élaborer une proposition de règlement de contrôle intérimaire (RCI) relative à l'implantation d'éoliennes sur son territoire.

La première étape fut de prendre connaissance du potentiel éolien de son territoire et d'informer les décideurs, les organismes du milieu et la population de ce potentiel ainsi que des enjeux et des grandes caractéristiques de la filière éolienne.

Parallèlement, la MRC a procédé à des inventaires et des analyses approfondies des différentes questions relatives à la notion de paysages. Entre autres, la MRC a identifié les grandes composantes géomorphologiques de son territoire. La MRC de Charlevoix a également, en concertation avec les autres MRC de la région de la Capitale-Nationale, fait réaliser par des firmes spécialisées la cartographie des champs visuels théoriques visibles à partir des principales routes et des principaux points d'observation (Illustration 1.4).

Conformément aux attentes gouvernementales, la MRC de Charlevoix a aussi répertorié l'ensemble des sites et des lieux sensibles, tels les territoires d'intérêt écologique, esthétique, culturel et historique de même que les principales zones d'activités humaines (Illustration 1.5).

La MRC de Charlevoix a, par la suite, procédé à la synthèse de l'ensemble de ces informations. Il en résulte une carte qui illustre différents niveaux de sensibilité du territoire à l'implantation d'éoliennes (Illustration 1.6). Cette carte de même que l'ensemble des inventaires et analyses précédentes ont été présentés au comité ad hoc de la MRC sur l'éolien, au Conseil des maires de la MRC, aux organismes œuvrant dans le milieu et à la population lors d'une séance publique de consultation.

La carte des sensibilités a pu ainsi être traduite en carte de compatibilité à l'implantation des éoliennes sur le territoire de la MRC de Charlevoix (Illustration 1.7). Cette carte des niveaux de compatibilité constitue la base sur laquelle s'est élaboré le règlement de contrôle intérimaire (105-07) encadrant le développement de l'éolien sur le territoire de la MRC.

La carte détermine trois niveaux de compatibilité. Une zone dite « compatible » où l'implantation d'éoliennes est possible dans le respect de certaines normes de base concernant principalement des distances séparatrices à respecter avec certains immeubles ou usages. Une zone dite « intermédiaire » où l'implantation d'éoliennes est possible mais seulement après approbation de la MRC ou du Conseil de la municipalité concernée suite au dépôt de plans d'implantation et d'intégration architecturale détaillés de la part du promoteur (approche PIIA). Finalement, une zone dite « incompatible » où l'implantation d'éoliennes serait contraire aux préoccupations et aux attentes de la population de la MRC de Charlevoix.

La MRC de Charlevoix est convaincue que ce cadre d'aménagement répond aux orientations gouvernementales puisqu'une portion importante du territoire permet le développement de l'énergie éolienne. Ainsi, le projet Rivière-du-Moulin de 350 MW du consortium EDF EN Canada est situé à l'intérieur d'une zone jugée compatible. À lui seul, ce projet représente près de 20 % du volume énergétique du deuxième appel d'offres d'Hydro-Québec.

Conclusion

Une grande partie du territoire de la MRC de Charlevoix a été désigné comme Réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO. Ce titre confère à la MRC la responsabilité de rechercher l'équilibre entre le développement économique et le maintien des écosystèmes naturels de même que le maintien d'un milieu de vie agréable et sécuritaire qui reflète et respecte les valeurs et les aspirations de la population de Charlevoix. Nous croyons que le projet de développement du Parc éolien Rivière-du-Moulin proposé par EDF EN Canada s'inscrit dans le respect de ces principes d'aménagement durable du territoire.

Illustration 1.4

Carte des champs visuels (MRC de Charlevoix)

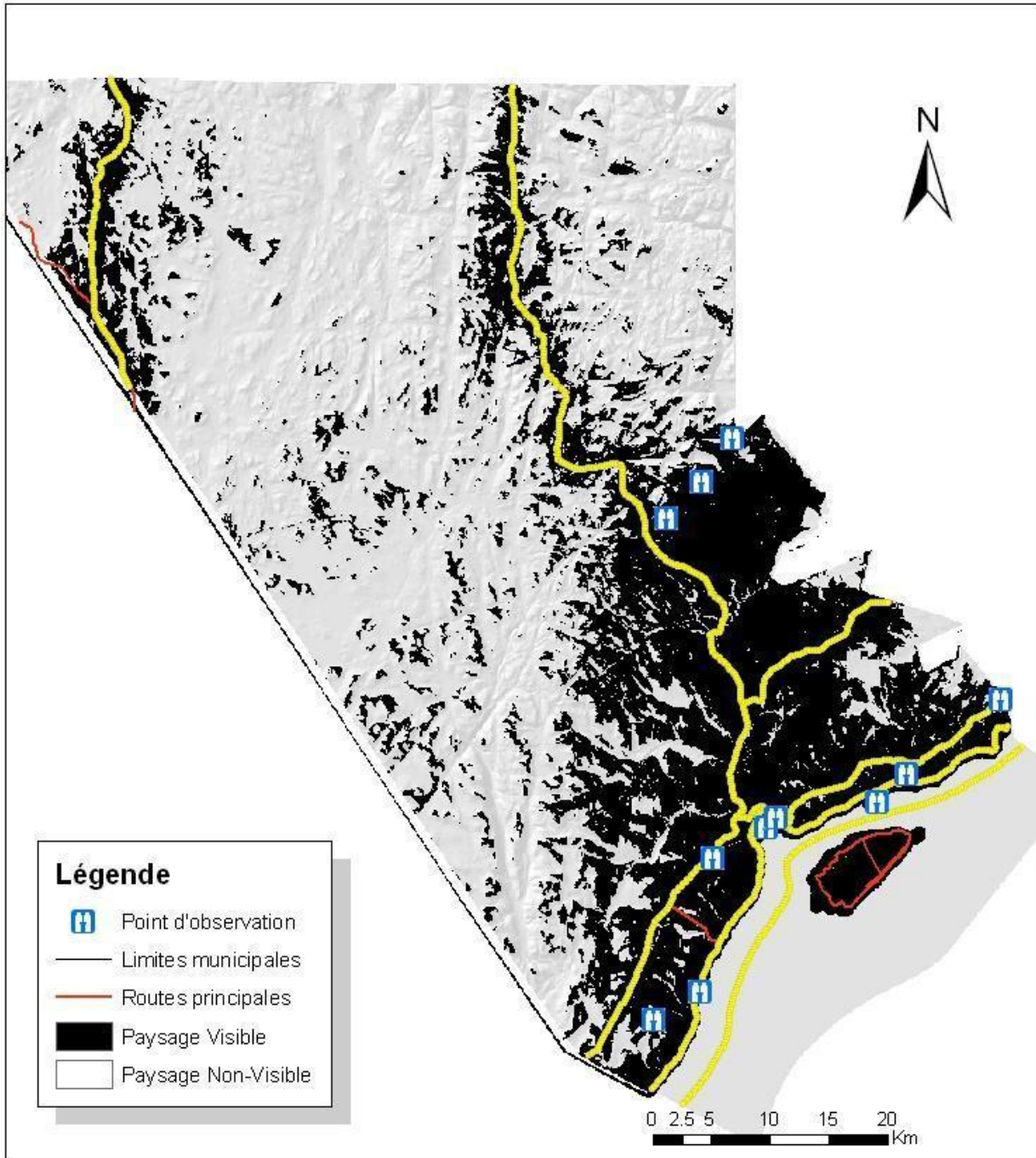


Illustration 1.5

Carte inventaire des territoires sensibles (MRC de Charlevoix)



Carte d'inventaire des territoires sensibles

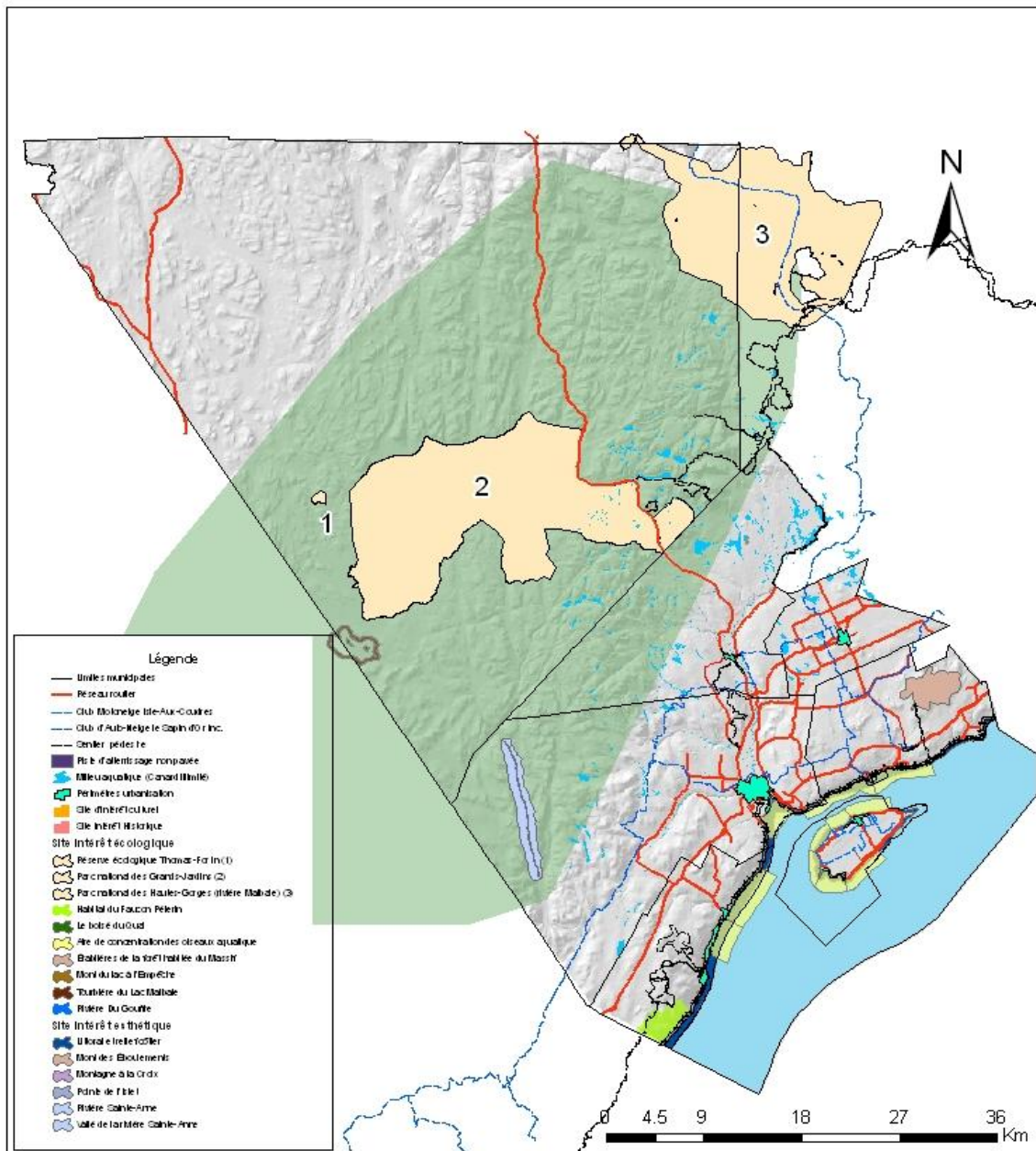


Illustration 1.6

Carte synthèse des territoires sensibles et des paysages visibles (MRC de Charlevoix)

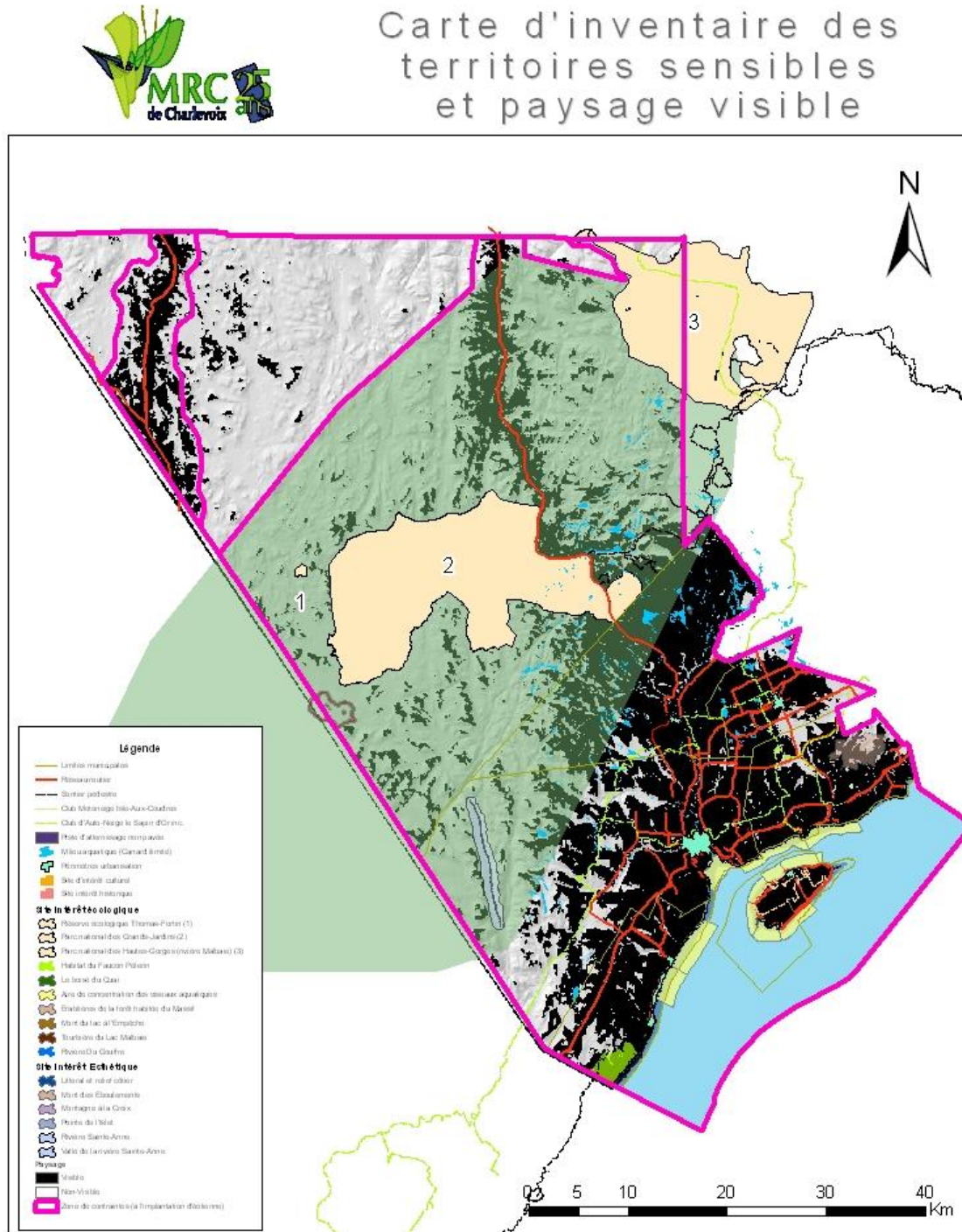
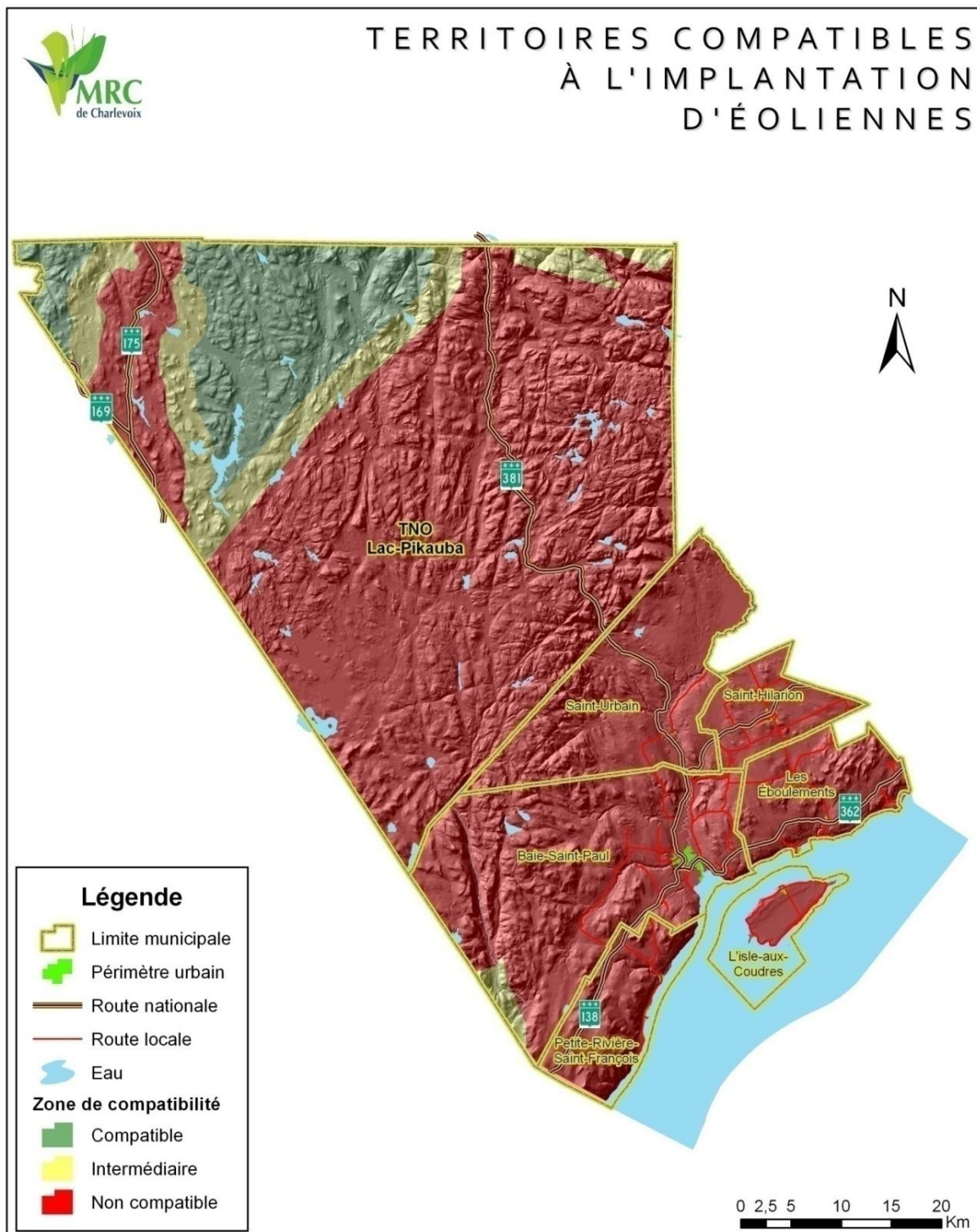


Illustration 1.7

(Extrait du règlement de contrôle intérimaire 105-07)



2.2.2 Structure de l'activité économique dans le territoire de la MRC de Charlevoix

Les entreprises

En 2006, on dénombrait, sur le territoire de la MRC de Charlevoix, un grand total de 465 entreprises pour 6 445 emplois.

Les emplois sur le territoire de la MRC de Charlevoix gravitent autour de trois secteurs d'activité. L'hébergement et la restauration (21,4 %), les soins de santé et l'assistance sociale (16,9 %), ainsi que le commerce de détail (13,4 %), procurent, à eux trois, plus de la moitié des emplois. Suivent le secteur de la fabrication et celui des arts, des spectacles et des loisirs, avec des proportions de 9,3 % et de 7,5 %.

À une exception près, les trois secteurs les plus importants en ce qui concerne le nombre d'entreprises sur le territoire de la MRC de Charlevoix sont les mêmes que le nombre d'emplois. Ce sont le commerce de gros et de détail (21,1 %), l'hébergement et la restauration (20,5 %), et les autres services (11,6 %).

On constate également que 46,2 % des entreprises du territoire comptent moins de 5 employés. Ces petites entreprises fournissent un peu plus de 8 % des emplois présents sur le territoire.

Les entreprises de la catégorie des 5 à 19 employés arrivent au second rang avec 39,6 % des entreprises recensées, mais 24,6 % des emplois.

Près de 21 % des emplois de Charlevoix sont concentrés dans les entreprises embauchant de 20 à 49 employés.

Bien que la catégorie des 50 employés et plus représentent 4,6 % des entreprises, elle occupe quelque 46,5 % des emplois présents sur le territoire.

Le revenu médian dans la MRC de Charlevoix est de 20 188 \$, soit l'un des plus faibles dans la région de la Capitale-Nationale.

L'indice entrepreneurial de la MRC de Charlevoix

Le portrait entrepreneurial réalisé par la Fondation de l'entrepreneurship du Québec pour le territoire de la MRC de Charlevoix nous indique que, globalement, nous observons que la culture entrepreneuriale est favorable dans la MRC de Charlevoix. En effet, l'entrepreneuriat est jugé comme très important pour assurer le développement économique de la prospérité locale. De plus, la grande majorité des indicateurs culturels analysés démontrent une culture entrepreneuriale plus saine dans la MRC que dans l'ensemble du Québec.

(Source : Rapport sur les indicateurs du dynamisme entrepreneurial dans la MRC de Charlevoix 2010)

3 L'intérêt du CLD de Charlevoix pour le projet du Parc éolien

Lors de l'aménagement du parc éolien

Le mandat du CLD étant de favoriser le développement de notre milieu, il va de soi que nous nous sentons concernés par la réalisation de ce projet de plus de 800 M\$. Tel que stipulé dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec, un minimum de 60 % de la valeur totale du projet sera investi au Québec. Selon les estimations du promoteur, les retombées pour les entreprises du territoire de la MRC de Charlevoix pourraient se chiffrer à plusieurs millions de dollars. L'activité générée durant la phase d'aménagement devrait permettre de créer ou maintenir quelques centaines d'emplois directs.

Le CLD est d'avis que la création de ces emplois, lors de la phase de construction, est un exemple éloquent de répercussions économiques locales. Ce chantier, bien que temporaire, entraînera des retombées fort importantes pour la communauté, car une bonne partie des travailleurs pourrait provenir de la région. De plus, l'arrivée de nouveaux travailleurs implique donc la nécessité de combler leurs besoins en hébergement, restaurations, transport, etc. Plusieurs entreprises sont ainsi susceptibles de tirer profit de la venue et de l'embauche de plusieurs travailleurs locaux.

Lors de la mise en opération du parc

Au moment de la phase d'exploitation, les promoteurs estiment qu'environ 20 emplois directs permanents seront créés et des dépenses d'entretien et d'exploitation sont estimées à 1 M\$ annuellement.

Puisque l'économie de la MRC repose peu sur le savoir, les technologies ou les secteurs de pointe mais que le CLD en a fait une priorité dans son plan d'action 2011-2015, ces 20 emplois nécessitant une scolarité postsecondaire permettront de répondre, bien que modestement, à une problématique d'exode des jeunes et d'attraction de nouveaux travailleurs dans la région.

Les impacts économiques pour le milieu

Avec la réalisation de ce projet, la MRC recevra le paiement de plus de 7 M\$ à titre de compensations fiscales pour les 20 prochaines années. Il nous apparaît primordial de souligner l'importance de cet apport dans les recettes annuelles totales de la MRC. En somme, il s'agit de revenus nets pour notre MRC qui permettront, nous osons croire, de contenir les charges des municipalités ou encore de supporter le développement économique du territoire et permettre d'améliorer la qualité de vie des citoyens du territoire.

Un nouveau citoyen corporatif

La présence de ce nouveau citoyen corporatif se fait déjà sentir par un exemple concret d'implication sociale. Le CLD désire souligner l'implication d'EDF Énergies Nouvelles qui a investi la somme de 15 000 \$ dans le projet de restauration et de mise à niveau du Moulin à vent de l'Isle-aux-Coudres, site historique classé par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, plus vieille éolienne au Québec.

4 Commentaires

Parc éolien de la Rivière-du-Moulin – Des conditions de réussite

Le projet éolien Parc de la Rivière du Moulin a suscité plusieurs réactions et inquiétudes de la part de la communauté qui sont tout à fait légitimes.

Tous les projets qui ont vu le jour au cours des dernières années ont suscité des questionnements de la part des citoyens. Cela est tout à fait normal considérant que ce sont eux qui devront vivre en la présence de ces éoliennes pour les 20 prochaines années. Lorsque ces interrogations sont soulevées, nous pouvons alors connaître la bonne foi du promoteur. Dans le cas du projet de Rivière-du-Moulin, le promoteur l'a bien démontré en effectuant, depuis l'annonce des résultats de l'appel d'offres, un travail de consultation, soit bien avant les audiences du BAPE, laissant ainsi la possibilité de se concerter et de bien évaluer les impacts et les retombées.

Dans le cadre d'un processus de consultations comme celui du BAPE, les citoyens ayant des inquiétudes s'expriment beaucoup plus facilement. Ceux qui n'ont pas de grandes réserves à l'égard du projet en étude s'abstiennent presque toujours. En examinant le projet Rivière-du-Moulin, une très faible proportion de la population s'est exprimée. On peut ainsi affirmer que la communauté et les autorités locales accueillent bien le projet.

Maximisation des retombées économiques

Le CLD croit à la pertinence de mettre en place un Comité de maximisation des retombées économiques. Cette façon de faire devrait permettre de maintenir un dialogue entre les acteurs du milieu et le promoteur. Il est même perceptible que ce comité puisse demeurer en place après la mise en place du parc éolien. Il est plus que probable que les activités de maintenance et d'exploitation généreront des besoins que le milieu sera à même de combler, soit par des entreprises existantes ou par la création de nouvelles entreprises sur le territoire.

D'ailleurs, le CLD de la MRC de Charlevoix a travaillé, en collaboration avec le promoteur, à la tenue de deux séances d'information des entreprises de son territoire. Suite à ces rencontres, le CLD est à réaliser un bottin d'entreprises du territoire afin de le remettre au promoteur. Cette initiative permettra d'informer les entrepreneurs de la région afin de créer un maillage entre les entreprises et le promoteur et ainsi maximiser les retombées économiques pour le territoire.

Pour le CLD, il est important qu'une convention de sous-traitance locale soit signée entre la MRC et le promoteur. À l'intérieur de cette entente, le promoteur devrait accepter de mettre en place un Comité de liaison pendant les phases de développement et de construction. Cette même convention devrait préciser certains éléments relativement à la main-d'œuvre ainsi qu'aux entrepreneurs et fournisseurs locaux (exemples : déterminer des pourcentages de contrats garantis pour les entreprises de la MRC, inclure des clauses de partage du transport des matières en vrac à l'intérieur des devis généraux).

Pour le CLD, il est essentiel que le promoteur facilite l'accès au chantier aux travailleurs de Charlevoix, en prévoyant un accès par la Route 381.

Le respect par EDF Énergies Nouvelles de ces clauses de maximisation des retombées économiques locales pourraient faciliter l'acceptabilité sociale du projet.

Le CLD de la MRC de Charlevoix est d'avis que l'implantation du Parc éolien de la Rivière-du-Moulin aura un effet structurant pour le développement de son territoire.

Le projet de parc éolien représente un élément-clé dans le développement et l'utilisation d'énergies alternatives comme mentionné dans le Plan d'action 2011-2015 du CLD afin de créer un nouveau créneau économique pour notre territoire.

La réalisation d'un projet avec cette ampleur doit absolument se développer dans notre MRC. Ce projet éolien est l'un des plus importants au Québec et il a le mérite de positionner le territoire sur l'axe de l'énergie renouvelable. Cette solution porteuse tournée vers l'avenir cadre bien avec le territoire de la MRC de Charlevoix et son statut de Réserve mondiale de la biosphère et c'est la raison pour laquelle nous pouvons dire que le parc éolien de la Rivière-du-Moulin est un projet novateur et porteur pour notre économie.

ANNEXE A LISTE DES ADMINISTRATEURS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Claudette Simard

Présidente - Siège Municipal
Mairesse - Municipalité de Saint-Urbain

Gaston Duchesne

Vice-président - Siège Travailleurs
Président - SPTTCSSS de Charlevoix

Lyne Girard

Secrétaire-trésorière - Siège Groupes de femmes
Représentante – Centre des femmes de Charlevoix

Gérald Maltais

Administrateur - Siège Municipal
Maire - Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Jean Fortin

Administrateur - Siège Municipal
Maire - Municipalité de Baie-Saint-Paul

Jean-Raphaël Bouchard

Administrateur - Siège Agriculture et forêt
Président - UPA de Charlevoix-Ouest

Guy Tremblay

Administrateur - Siège municipal
Conseiller - Municipalité des Éboulements

Johanne St-Gelais

Administratrice - Siège électoral Culturel
Agente de développement culturel - Ville de Baie-Saint-Paul

Dominic Tremblay

Administrateur - Siège Municipal
Maire - Municipalité de l'Isle-aux-Coudres

Annie Bouchard

Administratrice - Siège Communautaire
Directrice adjointe - Centre communautaire Pro-Santé

Rosaire Lavoie

Administrateur - Siège Municipal
Maire - Municipalité de Saint-Hilarion

Stéphane St-Martin

Administrateur - Siège Coopératif
Directeur général – Centre financier aux entreprises Charlevoix

Sylvie Marquois-Dandurand

Administrateur - Siège Tourisme
Directrice générale - ATR de Charlevoix

Maxim Lemay

Siège Industrie, commerce et services
Directeur – Atelier La Circonstance

MEMBRES D'OFFICE

Pauline Marois (Julie Tremblay)

Députée de Charlevoix

Céline Boily

Directrice des Centres locaux d'emploi de La Malbaie et de Baie-Saint-Paul

André Simard

Directeur général du CLD de la MRC de Charlevoix

ANNEXE B PALÉE

(Voir la pièce jointe)

2011-2015

PROJETS EN CONTINU

Industrie commerce et services

- Développer le parc industriel de Saint-Urbain
- Développer la filière camion
- Soutenir le projet de reconversion énergétique de la mine de silice

Tourisme et culture

- Développer une piste cyclable en bordure du fleuve Saint-Laurent
- Développer des entreprises autour du projet du Massif

Agriculture, agroalimentaire et forêt

- Supporter l'implantation d'une chaufferie urbaine à la biomasse forestière
- Travailler à la mise en place de circuits courts

Développement rural

- Développer des logements abordables
- Supporter le service d'accueil de la MRC de Charlevoix
- Mettre en place la Coopérative de solidarité de santé de la MRC de Charlevoix
- Supporter la relocalisation du CPE La Goélette Enchantée
- Supporter la mise en place du plan d'action « Diversification des loisirs de la MRC de Charlevoix »
- Promouvoir le Guide d'accompagnement des femmes entrepreneures de la Capitale-Nationale

Outils de financement et de développement

FONDS LOCAUX

Fonds local d'investissement (FLI)
Fonds local de solidarité (FLS)
Fonds Jeunes promoteurs (JP)
Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS)
Mesure de « Soutien au travail autonome (STA) »
Fonds Projets structurants
Fonds d'investissement Parc industriel régional de St-Urbain
Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs (FCJE)

FONDS RÉGIONAUX

Fonds d'intervention économique régional (FIER)
Fonds de développement régional de la CRÉ (FDR)

ENTENTES

Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix
Entente de partenariat régional en tourisme
Entente spécifique en agroalimentaire
Entente spécifique en matière de condition féminine
Entente spécifique en immigration
Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages
Entente spécifique sur le mentorat d'affaires dans la région de la Capitale-Nationale
Entente spécifique en développement social
Pacte rural de la MRC de Charlevoix

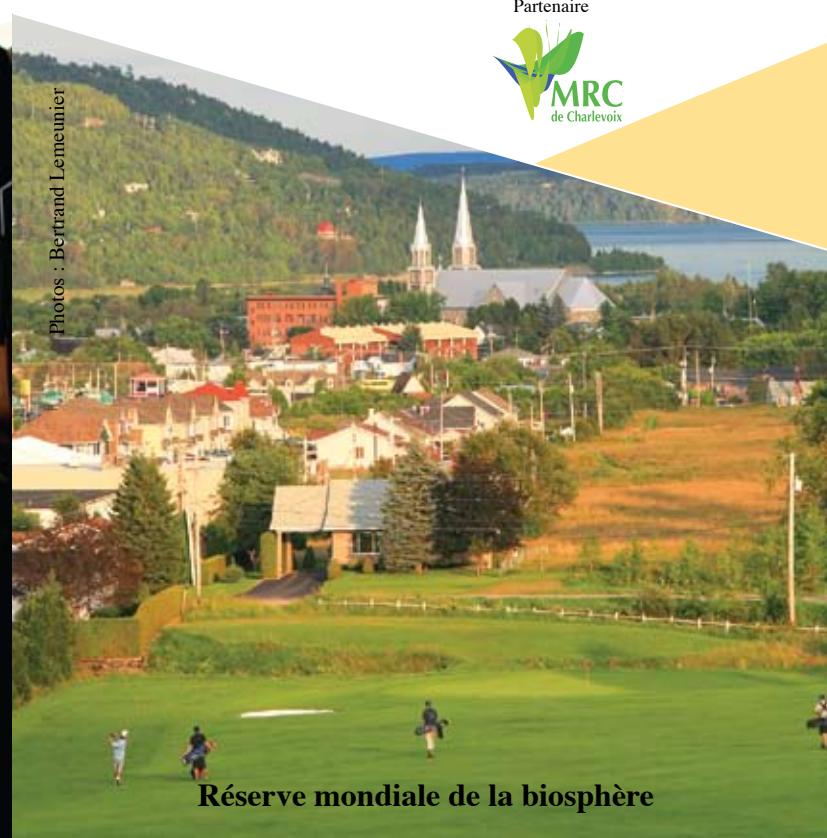


6, rue Saint-Jean-Baptiste, local 102
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1L7
Tél.: 418 435-3673 1 877 837-7647 • Téléc.: 418 435-0126
cld@cld-charlevoix.org • cld-charlevoix.org

Partenaire



Photos : Bertrand Lemeunier



Réserve mondiale de la biosphère

PALÉE



PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

2011-2015

CONCILIATION

POUSSETTES MARCHETTES:

notre défi l'équilibre démographique!



de la MRC de Charlevoix
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

ENJEUX

pour lutter contre les projections 2031

- Valoriser et renforcer le rôle de guichet unique du CLD de la MRC de Charlevoix sans dédoubler les services existants
- Développer la croissance et la vitalité des communautés
- Développer la culture entrepreneuriale et favoriser la relève par la mise en place de conditions proactives en matière de financement, d'accompagnement et de transfert d'entreprise
- Développer et mettre en valeur le créneau du savoir et de l'innovation, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies en accord avec le développement durable
- Renforcer le créneau agroalimentaire et agricole de la MRC de Charlevoix
- Dynamiser et diversifier le secteur touristique et culturel
- Doter Charlevoix d'événements touristiques structurants pour renforcer son attractivité

Projections 2031

De 2006 à 2031 :

0-19 ans ↓ de 23,6 %

20-64 ans ↓ de 28,9 %

65 ans et plus ↑ de 106,5 %

Notre population aura diminué de 1,8 %.

Nous ferons partie des 37 MRC sur 140 qui seront en décroissance.

L'âge médian sera de 58 ans, comparativement à 47,3 ans en 2006.

Les 65 ans et plus représenteront 40,6 % de la population.

PALÉE 2011 -2015 ENJEUX, ORIENTATIONS ET ACTIONS

Valoriser et renforcer le rôle de guichet unique du CLD de la MRC de Charlevoix sans dédoubler les services existants

Orientations

- S'identifier comme le développeur socioéconomique majeur du territoire
- Servir de catalyseur du développement de la richesse collective
- Exercer une veille des meilleures pratiques et des nouvelles avenues de développement
- Coordonner des démarches de prospection pour développer et renforcer l'activité économique du territoire

Actions proposées

- Mettre en œuvre un plan de promotion de nos services, de nos fonds et de l'activité socioéconomique locale
- Utiliser les médias sociaux
- Créer des outils de promotion et d'accueil pour soutenir les activités de démarchage
- S'outiller pour accueillir les immigrants et les entrepreneurs exogènes en se dotant d'un coffret d'accueil pour les entrepreneurs et les résidents

Développer la croissance et la vitalité des communautés

Orientations

- Contribuer à assurer un renouvellement démographique
- Contribuer à préserver les services de proximité
- Renforcer l'économie marchande par la mise en valeur des bénéfices de l'achat local
- Favoriser la venue de la main d'œuvre migrante et immigrante
- Continuer le partenariat avec la MRC de Charlevoix dans le cadre du Pacte rural 2007-2014
- Maximiser l'utilisation des immeubles institutionnels et autres

Actions proposées

- Soutenir les municipalités dans leur planification stratégique
- Accompagner les municipalités dans le suivi et la mise en œuvre de leur plan d'action
- Mettre sur pied une table de concertation pour étudier les problématiques en matière de logement
- Soutenir la mise en place de la Coopérative de solidarité de santé de la MRC de Charlevoix
- Soutenir la mise en place du programme Municipalités amies des aînés (MADA) et le plan d'action de Baie-Saint-Paul
- Soutenir la mise en place d'une politique d'achat local et de promotion avec la Chambre de commerce de Charlevoix, l'Association des gens d'affaires de Baie-Saint-Paul, les entrepreneurs et les commerces locaux
- Supporter les projets pour conserver et maximiser l'utilisation des infrastructures existantes (ex : écoles, immeubles des Petites Franciscaines de Marie, etc.)



Développer la culture entrepreneuriale et favoriser la relève par la mise en place de conditions proactives en matière de financement, d'accompagnement et de transfert d'entreprise

Orientations

- Assurer et améliorer la pérennité des entreprises par la mise en place d'outils et de services d'accompagnement sur mesure
- Favoriser la formation et l'accès au mentorat
- Valoriser la profession d'entrepreneur
- Développer un réseau d'entraide et d'occasion

Actions proposées

- Continuer de promouvoir le mentorat en contribuant au soutien des différentes activités et en répondant aux besoins des mentors et des mentorés
- Effectuer un inventaire des personnes-ressources dont les compétences particulières permettraient de constituer une banque pouvant supporter l'entrepreneuriat
- Former un conventum prestigieux afin de faire la promotion de l'entrepreneuriat
- Mettre en place des moyens d'action pour suivre les recommandations du Rapport sur les indicateurs du dynamisme entrepreneurial dans la MRC de Charlevoix 2010
 - Faire connaître les entrepreneurs dynamiques du territoire tout en mettant de l'avant les avantages reliés à l'entrepreneuriat comme choix de carrière
 - Organiser des missions auprès des collèges et des universités pour présenter les possibilités d'affaires et l'entrepreneuriat comme un choix de carrière prometteur
 - Augmenter le taux de survie des entreprises par des formations en gestion et un meilleur suivi des entreprises
 - Sensibiliser et informer les femmes afin de mieux promouvoir l'entrepreneuriat féminin
- Appliquer les critères de la politique de financement responsable dans l'analyse des dossiers
- Effectuer la promotion et la valorisation des métiers traditionnels en s'associant aux institutions scolaires et à Emploi-Québec
- Créer une table de réflexion réunissant des ambassadeurs afin d'identifier et de développer des occasions d'affaires
- Créer un fonds d'investissement FLI Relève pour soutenir financièrement le transfert d'entreprise
- Inciter les entreprises et organismes à adopter de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines
- Mettre en place de nouveaux moyens de financement pour répondre aux besoins des promoteurs de la clientèle émergente des 50 ans et plus



Développer et mettre en valeur le créneau du savoir et de l'innovation, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies en accord avec le développement durable

Orientations

- Encourager l'utilisation et le développement d'énergies alternatives
- Développer des créneaux d'excellence en lien avec l'éducation, les sciences et la recherche
- Supporter et favoriser la mise en place de projets respectant les principes du développement durable

Actions proposées

- Développer des vitrines technologiques
- Effectuer un maillage avec l'Institut Hubert-Reeves pour développer un créneau
- Mettre en place les recommandations de l'étude sur les transports durables (ex : transport alternatif, etc.)
- Mettre en place un incubateur entrepreneurial lié au développement de l'environnement et aux nouvelles technologies
- Développer le concept de la viabilité hivernale (véhicule adapté, déglacage des routes davantage écologique, formation en conduite hivernale, etc.)
- S'associer à des universités et des collèges spécialisés pour développer des créneaux d'excellence
- Soutenir le développement et l'intégration des énergies vertes telles l'éolien, la méthanisation, la biomasse, etc., pour la recherche de financement et d'études

Renforcer le créneau agroalimentaire et agricole de la MRC de Charlevoix

Orientations

- Consolider l'image de marque de Charlevoix en agroalimentaire
- Augmenter la viabilité et la pérennité des entreprises agricoles, agroalimentaires et agrotouristiques
- Favoriser le partenariat et la collaboration entre les entreprises de ce secteur
- Améliorer le positionnement de La Table Agro-Touristique de Charlevoix et de La Route des Saveurs
- Poursuivre la diversification du secteur en favorisant le développement de productions non contingentées

Actions proposées

- Développer l'art agroalimentaire par une offre de formation actualisée
- Supporter la mise en place de circuits courts (marché public, distribution, etc.) avec les producteurs
- Soutenir La Table Agro-Touristique de Charlevoix (TATC) et La Route des Saveurs dans la réalisation de leur plan d'action
 - Doter La Route des Saveurs d'outils promotionnels actualisés (géoréférencement)
 - Conception et mise en place d'un programme de certification identifiant les produits agroalimentaires de Charlevoix
- Contribuer à structurer l'organisation collective du Regroupement des producteurs d'agneaux de Charlevoix
- Solliciter un statut particulier pour Charlevoix auprès des différentes instances gouvernementales afin d'obtenir le titre de région modèle en matière de développement agroalimentaire
- Supporter le développement de l'Association de mise en valeur des bovins de race canadienne dans Charlevoix
- Contribuer à l'implantation et au développement de nouvelles productions (ex : la production de fromages spécifiques à partir du lait de vaches canadiennes)
- Développer un plan de promotion de la filière agroalimentaire



Dynamiser et diversifier le secteur touristique et culturel

Orientations

- Encourager la modernisation du parc hôtelier et de ses services
- Favoriser un développement touristique respectant les exigences en matière d'environnement et de tourisme durable
- Assurer un dynamisme touristique et culturel au sein des municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix
- Tenir compte des nouvelles tendances dans le développement du secteur touristique et culturel
- Développer de nouveaux créneaux afin de bonifier et de diversifier l'offre touristique
- Conserver les avantages concurrentiels et relever les défis du secteur touristique

Actions proposées

- Favoriser les démarches en concordance avec le plan d'action de Tourisme Charlevoix
- Développer des services complémentaires en lien avec l'industrie récréotouristique et la villégiature
- Appuyer la mise en place d'incitatifs pour la modernisation du parc hôtelier (entente touristique, recherche et financement, etc.)
- Soutenir la mise en place de projets permettant la bonification de l'offre touristique
- Favoriser la mise en place d'activités nouvelles et complémentaires (ex : tourisme d'aventure en lien avec la clientèle jeunesse, etc.)
- Supporter la mise en place des circuits thématiques en mobilité durable tels l'agroalimentaire, la culture, le patrimoine, l'éducation, la nature dans les parcs, etc.
- Favoriser le développement de la SOGEP (Société de gestion des équipements publics) dont, entre autres, la mise en marché et le développement proactif du tourisme d'affaires
- Supporter les actions et projets en lien avec la Politique culturelle de la MRC de Charlevoix
- Appuyer les municipalités en matière de développement touristique et culturel

Doter la MRC de Charlevoix d'événements touristiques structurants pour renforcer son attractivité

Orientations

- Susciter le regroupement d'événements structurants
- Assurer l'autonomie et la viabilité financière des événements
- Assurer une meilleure promotion hors de Charlevoix
- Soutenir les événements structurants engendrant des retombées économiques et touristiques importantes

Actions proposées

- Accompagner les événements dans leur développement (support technique et financier)
- Réaliser les évaluations des impacts économiques des événements touristiques structurants
- Réaliser un plan d'affaires dont l'objectif cible le regroupement des événements de la MRC de Charlevoix
- Mettre en œuvre les recommandations du consultant pour le regroupement
- Développer une alliance stratégique avec la SOGEP pour offrir une programmation annuelle d'événement

ANNEXE C RÉSOLUTION CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX



Conseil d'administration
Centre local de développement de la MRC de Charlevoix

Tenue le 4 avril 2012

Projet de résolution *Projet éolien de la Rivière-du-Moulin*

CONSIDÉRANT l'esprit de partenariat favorable avec le milieu;

CONSIDÉRANT le potentiel de sous-traitance en construction qu'engendrerait la venue de cet important projet de parc éolien;

CONSIDÉRANT les investissements possibles et la création d'emplois sans compter toutes les retombées économiques directes et indirectes à moyen et long terme ainsi que les compensations et redevances annuelles individuelles et collectives;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Rivière-du-Moulin a été retenu par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offre;

CONSIDÉRANT QUE le projet Rivière-du-Moulin permet d'atteindre un objectif de diversification avec la mise en place d'une entreprise éolienne sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y aura 200 emplois créés ou maintenus durant la phase d'aménagement et qu'environ 20 emplois permanents seront créés durant la phase d'exploitation du parc;

CONSIDÉRANT le coût global du projet estimé à 800 M\$;

CONSIDÉRANT QU'un minimum de 60 %, soit environ 480 M\$ de la valeur du projet, sera investi au Québec et que le promoteur, EDF Énergies Nouvelles, entend mettre en place un comité de liaison afin de faciliter les communications entre l'initiateur et les acteurs du milieu dont le CLD de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QU'une fois les travaux d'aménagement complétés, l'exploitation et l'entretien du parc éolien engendreront des dépenses importantes annuellement;

CONSIDÉRANT QUE des redevances importantes seront versés annuellement à la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Raphaël Bouchard et résolu à l'unanimité de favoriser la mise en place du projet éolien de la Rivière-du-Moulin tout en considérant que le rapport du BAPE soit favorable.

ANNEXE D RÉSOLUTION MRC DE CHARLEVOIX

(Voir la pièce jointe)



**Extrait du procès-verbal du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de Charlevoix**

Tenu le 28 mars 2012 sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, préfet et les maires suivants :

MM	Dominic Tremblay, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Bertrand Bouchard, maire	Les Éboulements
	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François

Mme Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

3- PROJET ÉOLIEN RIVIÈRE-DU-MOULIN

3.1- DÉPÔT D'UN MÉMOIRE CONJOINT AVEC LE CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU le développement d'un projet éolien d'envergure sur le TNO Lac-Pikauba de la MRC de Charlevoix, soit celui de la Rivière-du-Moulin par l'entreprise EDF Énergies Nouvelles;

ATTENDU l'esprit de partenariat qui est développé dans le cadre de la réalisation de ce projet;

ATTENDU le potentiel de sous-traitance en construction qu'engendre la venue de cet important projet de parc éolien;

ATTENDU les investissements possibles et la création d'emplois sans compter toutes les retombées économiques directes et indirectes à moyen et long termes ainsi que les compensations et redevances annuelles qui seront investies dans la collectivité;

ATTENDU QUE le projet de la Rivière-du-Moulin permet d'atteindre un objectif de diversification avec la présence d'une entreprise éolienne sur le territoire;

ATTENDU QU'il y aura plusieurs emplois créés et maintenus durant la phase d'aménagement et qu'environ 20 emplois permanents seront créés durant la phase d'exploitation du parc éolien;

ATTENDU le coût global du projet qui est estimé à 800 M\$;

ATTENDU QU'un minimum de 60 %, soit environ 480 M\$ de la valeur du projet, sera investi au Québec et que le promoteur, EDF Énergies Nouvelles, entend mettre en place un comité de liaison afin de favoriser les communications entre l'initiateur et les acteurs du milieu, dont la MRC de Charlevoix et le CLD de la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QU'une fois les travaux d'aménagement complétés, l'exploitation et l'entretien du parc éolien engendreront des dépenses importantes annuellement;

ATTENDU QUE le développement du parc éolien de la Rivière-du-Moulin bénéficie d'une grande acceptabilité sociale alors qu'il a très peu d'impacts pour la population de la MRC de Charlevoix puisqu'il est éloigné des milieux habités et que la MRC n'a recueilli aucun commentaire à l'effet que ce projet n'était pas souhaitable;

ATTENDU QUE ce projet éolien s'inscrit dans le respect des principes d'aménagement durable de la MRC de Charlevoix qui recherche l'équilibre entre le développement économique et le maintien des écosystèmes naturels ainsi que le maintien d'un milieu de vie agréable et sécuritaire;



(Résolution 3.1-, suite)

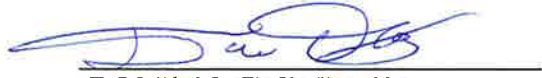
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bertrand Bouchard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix appuie et favorise le développement du parc éolien de la Rivière-du-Moulin par l'entreprise EDF Énergies Nouvelles et que cette position soit soumise par le biais du dépôt d'un mémoire élaboré conjointement avec le CLD de la MRC de Charlevoix et présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques.

ADOPTÉ À BAIE SAINT-PAUL, LE 28 MARS 2012.



KARINE HORVATH
Directrice générale



DOMINIC TREMBLAY
Préfet

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du livre de délibérations du conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix.

DONNÉE À Baie Saint-Paul, ce deuxième jour du mois d'avril de l'an deux mille douze.
(2 avril 2012)

RÉFÉRENCES

CLD de la MRC de Charlevoix : www.cld-charlevoix.org

MRC de Charlevoix : www.mrc-charlevoix.ca